

Tél : 03.21.13.03.47

Fax : 03.21.43.54.40



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 Avril à 15h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle Raoul Duhamel, 19 rue Jean Jacques Rousseau, sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, en suite de convocation en date du 9 Juin 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'exception de Mesdames Corinne LEFEBVE, Martine VAN PARYS et Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE, absent(es) excusé(es).

Monsieur Thierry BALINGHIEN, absent.

Objet : Renouvellement du Protocole de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Artois, d'un portail extranet « Espace Partenaires »

La séance ouverte,

Monsieur le Président

Expose que le protocole de partenariat vise à mettre en œuvre, de manière concrète et opérationnelle les modalités de travail entre les utilisateurs habilités du C.C.A.S de la commune de Loison-sous-Lens et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Artois, concernant l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de fragilité ou de vulnérabilité qu'il accompagne.

Le Centre Communal d'Action Sociale s'engage à œuvrer uniquement sur le territoire européen, à utiliser le portail à des fins professionnelles uniquement, à user de l'outil et des données présentes dans l'outil aux seules fins décrites dans le CGU et dans la convention « métier » relative à « l'accès aux droits et aux soins, se connecter à « l'Espace Partenaires » via des outils informatiques exclusivement professionnels protégés par anti-virus, et non par des outils personnels, enfin à ne déposer que les documents nécessaires au traitement des dossiers.

Où l'exposé qui précède, les Membres du Conseil d'Administration :

Vote à l'unanimité

-Emettent un avis favorable au Protocole de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie – « Espace Partenaires ».

-Autorisent Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Loison-sous-Lens, le 8 Avril 2024.

Pour copie conforme à l'original.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205237-20240408-del-080424-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024



Le Maire,
Président du C.C.A.S

Daniel KRUSZKA